



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 février 2018, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres datées du 5 janvier 2018 (S/2018/19), du 19 janvier 2018 (S/2018/52), du 22 janvier 2018 (S/2018/55) et du 5 février 2018 (S/2018/93) qui ont été adressées à l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation au sujet des tirs de missile effectués dans le cadre de l'intervention militaire saoudienne contre le Yémen, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

1. La République islamique d'Iran rejette et condamne catégoriquement les accusations infondées que renferment ces lettres. Mon gouvernement réaffirme qu'il ne fabrique pas d'armes ni de matériel militaire au Yémen et qu'il n'en transfère pas sur le territoire de ce pays. Nous voyons dans les accusations proférées par l'Arabie saoudite une manœuvre subversive et provocatrice destinée à détourner l'attention des États Membres et de l'opinion publique des atrocités à grande échelle que les soldats saoudiens commettent contre le peuple opprimé du Yémen.

2. Agissant en violation de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, le régime saoudien détourne les dispositions de cet instrument et profite de la passivité de la communauté internationale pour poursuivre son agression brutale et illicite contre le Yémen. Dans le même temps, le blocus aérien, maritime et terrestre imposé à ce pays ainsi que les bombardements aériens à grande échelle frappant au hasard ont des effets dévastateurs sur la vie de millions de personnes, détruisent les infrastructures et les installations publiques essentielles, causent des déplacements de population et provoquent maladies et famine. Ces actes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

3. L'intervention militaire que la coalition dirigée par l'Arabie saoudite mène depuis près de trois ans au Yémen a aggravé la situation humanitaire dans ce pays déjà pauvre, faisant des dizaines de milliers de morts et de blessés et des millions de malades et jetant une grande partie de la population sur les routes. En outre, le blocus inhumain et les restrictions strictes auxquels le pays est soumis continuent d'amplifier la malnutrition, la faim et la famine. C'est l'entreprise criminelle saoudienne au Yémen qui est à l'origine de ce désastre humain, et les responsables de ce régime devraient en être tenus responsables. En outre, il faut impérativement apporter d'urgence une aide humanitaire de grande ampleur au Yémen. Ce sont ces questions, ainsi que l'obtention d'un cessez-le-feu immédiat, qui devraient mobiliser l'attention de la communauté internationale – et non les affirmations infondées des autorités saoudiennes. Dans ce cadre, la lettre datée du 23 janvier 2018 (S/2018/62), dans



laquelle l'Arabie saoudite parle de l'aide humanitaire à fournir au Yémen alors qu'elle est elle-même responsable des crimes contre l'humanité qui y sont commis, est tout simplement grotesque.

4. L'agressivité dont les Saoudiens font preuve dans la région ne vise pas que le Yémen. L'intrusion militaire dans un pays voisin pour y réprimer des manifestations pacifiques, l'appui financier, militaire et idéologique fourni à des groupes terroristes et extrémistes dans la région, les actes visant à déstabiliser d'autres pays à des fins politiques et l'imposition d'un blocus aérien, maritime et terrestre à un autre pays voisin ne sont que quelques exemples des crimes et des agressions perpétrés par le régime saoudien en violation du droit international, du droit international humanitaire et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

5. Pour faciliter l'exécution de sa politique d'hostilité et d'agression, le régime saoudien s'emploie activement à manipuler les mécanismes et organismes régionaux et internationaux, en particulier l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'ONU. La quinzième réunion extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, tenue à Djedda le 21 janvier 2018 dans des conditions contraires aux règles et à la charte de l'organisation, notamment en ce qui concerne le consensus et le quorum obligatoires, est un exemple supplémentaire des manœuvres auxquelles recourent les Saoudiens pour concrétiser leurs visées politiques étriquées en manipulant les mécanismes de l'OCI. La République islamique d'Iran a rejeté et condamné la déclaration finale issue de cette réunion, qui, à n'en pas douter, ne reflète nullement la position des membres de l'organisation. Nous craignons que les Saoudiens n'abusent les organisations régionales et internationales de cette façon et ne les mettent au service de leurs ambitions partisans.

6. Au vu de la gravité de la situation au Yémen, la République islamique d'Iran exhorte le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin aux crimes inhumains que commet la coalition dirigée par l'Arabie saoudite contre le Yémen et traduire en justice les responsables des souffrances qu'endurent les Yéménites.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Gholamali **Khoshroo**